





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-815**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1202297-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MUSÉUM DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : MUSÉUM DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle possède de riches collections de sciences naturelles, comprenant plus de 500 000 spécimens et mène une politique active de valorisation de ces collections à la fois auprès du public le plus large, mais aussi de la communauté scientifique. Cette valorisation passe, entre autres, par l'inventaire et la numérisation des spécimens afin de faciliter la consultation des collections et les rendre accessibles sur le portail de l'infrastructure ReColNat, base de données nationale des collections naturalistes.

Depuis plusieurs années, dans le cadre du programme national d'informatisation et de numérisation des collections naturalistes des musées, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation peut apporter un soutien aux musées en région afin d'alimenter la base ReColNat.

En bénéficiant de cette aide, le Muséum d'Aix a pu financer le contrat d'une botaniste et participer au programme national de numérisation des collections naturalistes. Ainsi, plus de 55 000 planches d'herbiers ont été numérisées et sont aujourd'hui consultables sur internet. Cette aide a également permis l'acquisition de matériel de conservation et de traitement des collections et d'assurer la pérennité des collections du Muséum.

Pour l'année 2022, une nouvelle demande de financement de 35 000 € est donc faite auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation afin de financer le contrat de la botaniste en charge de l'inventaire et de la numérisation, et d'acheter le matériel nécessaire à la bonne conservation des collections. Cette subvention permettra au Muséum de poursuivre sa mission d'inventaire de ses collections patrimoniales, en particulier celles des cryptogames (mousses et lichens) dont la valeur scientifique est très importante.

Par ailleurs ce travail d'inventaire permettra d'acquérir des données essentielles pour une meilleure connaissance de la biodiversité, données qui pourront être utilisées dans le cadre d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à demander au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, une subvention de 35 000 € ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser la recette de 35 000 € TTC relative à ces actions.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»